

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX.

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTREAL, VENDREDI, 26 JUIN 1846.

No. 41

LE PEUPLE, PAR M. MICHELET.

M. Michelet, qui a déjà acquis une triste célébrité, par son attitude guerroyante contre les Jésuites et par ses vaines déclamations, vient d'entreprendre l'apologie du *Peuple*, dans l'ouvrage qui porte ce nom. Cette nouvelle production à la fois vaporeuse et romantique, est digne du genre de talent bien connu de l'auteur.

D'abord il faut savoir que le livre de M. Michelet est plus qu'un livre, c'est lui-même, comme il le dit dans sa préface, en dédiant son livre à M. Edgard Quinet, à raison d'une belle harmonie qui règne entre eux, attendu qu'ils vivent du même cœur, comme on l'a appris depuis longtemps par leurs communs efforts à propager certaines doctrines qui n'ont jamais été indiquées dans le programme officiel du collège de France. Il prie de la manière la plus touchante son ami intime de vouloir bien agréer sa dédicace, en lui disant : *Recevez ce livre, parce qu'il est vous, parce qu'il est moi ;* manière toute nouvelle de s'exprimer, comme chacun pourra s'en apercevoir facilement.

Après cette petite scène sentimentale, M. Michelet nous apprend le motif qui l'a déterminé à parler au Peuple ; il descend des hauteurs de sa position, et par un sentiment d'humilité très-louable, il dit qu'il a partagé autrefois les souffrances et les travaux du peuple, et que c'est de là que provient toute l'autorité de son livre : *J'ai travaillé de mes mains, dit-il ; le vrai nom de l'homme moderne, celui de travailleur, je le mérite en plus d'un sens : avant de faire des livres, j'en ai composé matériellement ; j'ai assemblé des lettres avant d'assembler des idées ; je n'ignore pas les mélancolies de l'auteur, l'ennui des longues heures.* Cette préface apprend encore au lecteur, que ce livre, M. Michelet l'a fait de lui-même, de sa vie, de son cœur ; il est sorti de son expérience ; il l'a tiré de son observation ; il l'a ramassé sur les routes ; le hasard aime à servir celui qui suit toujours une même pensée. Ainsi, d'après la préface de M. Michelet, il est bien constaté que M. Quinet est lui, et que lui, il est M. Quinet ; on voit aussi que tous les ouvriers imprimeurs doivent être très-honorés d'avoir en M. Michelet un ancien camarade ; quant au moi qui domine dans la préface comme dans tout l'ouvrage, il se trouve là pour mendier l'admiration du public. Voilà, pour le début, ce qui paraît tout d'abord de plus remarquable.

Examinons maintenant le corps de l'ouvrage ; il n'a pour base qu'une exagération démesurée du mérite du *Peuple* ; les hommes du progrès s'accordent aujourd'hui à ne voir de force, de mérite et de vertu que dans le peuple, flatterie aussi fautive que dangereuse. M. de Lamennais traduit l'Evangile pour exalter le peuple ; selon lui, " C'est le peuple qui conserve la tradition du devoir, de la société ; le peuple qui relève les nations lorsqu'elles s'affaissent, qui les renouvelle lorsqu'elles déclinent ; le peuple qui a formé le règne de Jésus-Christ, et qui le développera ; le peuple par qui naîtra l'ère nouvelle dont les pouvoirs du passé, en proie aux terreurs d'une fin prochaine, déjà saisis des affres de la mort, voudraient étouffer le germe divin." N'y a-t-il pas quelque danger à entrer ainsi les choses ? N'est-il pas à craindre que le peuple, séduit par ces éloges exagérés, ne cherche un jour à s'élever au-dessus de ses flatteurs, en les foulant à ses pieds ?

M. Michelet pense comme M. de Lamennais ; il place comme lui tout le mérite dans le peuple : " Ce qui l'a toujours frappé le plus dans sa longue étude du peuple, c'est que, parmi les désordres de l'abandon, les vices de la misère, il trouvait une richesse de sentiment et une bonté de cœur, très-rare dans les classes riches. Tout le monde, au reste, a pu l'observer ; à l'époque du choléra, qui a adopté les enfans des orphelins ? Les pauvres ?

On s'étonne que M. Michelet, célèbre professeur d'histoire, connaisse si peu l'histoire de son temps. Il est vrai que quelques honnêtes ouvriers ont recueilli chez eux, au moment où sévissait le fléau dévastateur, d'infortunés orphelins, qui appartenaient à leurs parens ou à leurs amis. Mais qui a établi, dès le premier moment d'alarmes, des maisons de secours pour les orphelins ? Qui est monté en chaire à St. Roch pour solliciter les aumônes des riches en faveur des malheureuses victimes du fléau ? Qui a eu le bonheur de recueillir en leur faveur, pendant plusieurs années, jusqu'à 30,000 fr. et plus pour l'œuvre éminemment charitable des orphelins par suite du choléra ? Qui les a visités avec bonté ? qui a sagement pourvu à leur avenir ? Tout le monde le sait : Mgr. de Quélen, de pieuse et charitable mémoire. Comment un professeur chargé d'instruire la jeunesse, peut-il avoir oublié ces éloqu岸tes paroles prononcées au milieu d'un auditoire aussi nombreux que choisi : " Non, disait le vénérable prélat, l'épée d'Hérode et de

ses satellites ne fut ni plus méurtrière, ni plus cruelle envers les innocens de la Judée, que ne l'a été pour notre pays le talon glacé de ce tyran inflexible, pour me servir des expressions de l'Écriture, qui, du sein de la fièvre et voluptueuse Asie, tombant à l'improviste sur les royaumes et les empires, vint en personne et sans émissaires, se promener dédaigneusement sur nos têtes, écrasant sous son pied de fer nos parens, nos amis, nos familles, sans distinction d'âge, de sexe, de rang, de fortune ; sans avoir égard aux plaintes de Rachel, aux gémissemens de Jacob, aux lamentations de Rama, aux cris de Béshtéem, à la consternation d'Israël en effroi ! "

A l'exemple de M. de Quélen, une foule de pieux et généreux pontifes ont aussi volé au secours des orphelins, des malades et de tous ceux qui invoquaient avec tant d'empressement les consolations de la religion ; de zélés pasteurs, des prêtres dévoués, de charitables Sœurs se sont distingués par leur dévouement ; des médecins courageux, des riches en grand nombre sont venus prêter assistance à tant de malheureux frappés par le fléau. En présence de tels faits, que devient l'assertion de M. Michelet ?

Une chose très-curieuse pour ses lecteurs, c'est de lui entendre dire que la France est un *dogme*, une *papauté*. Il nous serait extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, d'expliquer la pensée du savant professeur, tant elle nous paraît obscure et indéchiffrable ; nous le laissons donc parler lui-même : " Rome n'est nulle part qu'ici (en France) ; dès saint Louis, à qui l'Europe veut-elle demander justice, le pape, l'empereur, les rois ? La papauté théologique en Gerson et en Bossuet, la papauté philosophique en Descartes et en Voltaire, la papauté politique, civile, en Cujas et Dumoulin, en Rousseau et Montesquieu, qui pourrait le méconnaître ? Rome eut le pontificat du temps obscur, la royauté de l'équivoque ; et la France a été le pontife du tems de lumière." Qui se serait attendu à voir un professeur du collège de France, placer la papauté dans Voltaire et Rousseau ? il faut en convenir ici, à force de vouloir dire du nouveau, on tombe souvent dans l'absurde.

Nous avons cherché dans le livre de M. Michelet, avec une sorte d'anxiété, l'expression de ses sentimens religieux. Après avoir placé la papauté dans Voltaire, où placera-t-il la religion ? Nous avons trouvé qu'il la mettait dans le père et la mère de famille ; voici comment : " Que la mère prenne l'enfant à la saint Jean, quand la terre accomplit son miracle annuel ; quand toute herbe est en fleur, quand vous voyez la plante qui monte de moment en moment. Qu'elle le mène en un jardin, l'embrasse, et tendrement lui dise : Tu m'aimes, tu ne connais que moi ; eh bien, écoute, moi je ne suis pas tout, tu as une autre mère. Nous avons une mère commune, hommes, femmes, enfans, animaux, plantes, tout ce qui a vie, une mère tendre qui nous nourrit, toujours invisible et présente, aimons-la, cher enfant, embrassons la de cœur.

" Un autre jour, plus tard, quand l'homme s'est un peu fait en lui, son père le prend. Grande fête publique, grande foule dans Paris. Il le mène de Notre-Dame au Louvre, aux Tuileries, vers l'Arc de Triomphe. D'un toit, d'une terrasse, il lui montre le peuple, l'armée qui passe, les baïonnettes frémissantes, le drapeau tricolore. Il se penche et lui dit : Tiens, mon enfant, voilà la France, voilà la patrie. Tout ceci c'est comme un seul homme. Ceux qui passent là-bas, qui sont armés, ils partent, il s'en vont combattre pour nous ; ils laissent là leur père, leur vieille mère qui auraient besoin d'eux. Tu en feras autant ; tu n'oublieras jamais que ta mère est en France."

Voilà ce que M. Michelet intitule *Dieu dans le Père et dans la Mère*, En lisant ces paroles, on est tenté de demander à l'excentrique professeur, s'il a écrit ces pages dans un moment où il rêvait ? Dans toute cette poésie, on cherche en vain des idées, on y trouve que de fades et vaines déclamations. Est-ce bien là la manière de former l'enfance ? Pourquoi ne pas parler de Dieu ? au lieu de dire que la terre est notre mère, pourquoi ne pas apprendre à l'enfance que c'est Dieu qui nous nourrit, en faisant germer les moissons dans nos champs ? Est-il bien difficile de faire comprendre à l'enfance que le soldat qui se dévoue pour ses frères, doit puiser sa force et son courage dans la charité que lui recommandent les livres saints, et dont Jésus-Christ a donné l'exemple, en mourant sur la croix pour le salut des hommes ? Il nous semble que cette manière d'envisager les choses est bien préférable au langage sentimental de M. Michelet : le patriotisme inspiré par le christianisme vaut bien, ce nous semble, tout ce civisme païen.

Il faut en convenir, la France serait bien à plaindre si elle n'avait pour

instruire ses enfans que des leçons aussi vagues et aussi impuissantes. Pour laisser dans l'esprit des idées nettes et précises de tout ce qui doit être la base d'une religieuse et solide éducation, il faut un autre enseignement que celui de M. Michelet. Mettons à la place de ces vaines et dangereuses déclamations le goût de la piété, l'amour des saints devoirs, cette crainte de Dieu, qui est le vrai trésor de l'homme. Travaillons à faire naître dans le cœur de l'enfance le germe de toutes ces vertus simples, usuelles et pratiques, utiles à tous les états et à toutes les conditions; si supérieures à tous ces arides documens, à tous ces froids calculs auxquels on voudrait donner aujourd'hui une si grande importance.

On ne peut que gémir en voyant des hommes qui pourraient mieux faire, consacrer leurs veilles à élaborer péniblement ces ouvrages adressés au peuple, où on lui dit que lui seul est vertueux et possède tout ce qui peut annoblir l'homme; lâche et cruel flatterie! scandaleuse adulation, contre laquelle on ne saurait trop s'élever! En parlant du danger de flatter les rois, Bossuet a dit: "Infester les oreilles des princes, c'est un aussi grand crime que d'infester les fontaines publiques." Mais infester les oreilles du peuple, chercher à le séduire par des éloges hypocrites et des adulations mensongères, lui persuader que lui seul est bon et généreux, que lui seul a un cœur excellent, qu'il possède lui seul plus de vertus que les riches, n'est-ce pas donner une folle présomption à une classe molle et laborieuse, en calomniant les riches, que la Providence a placés près des pauvres pour être leurs bienfaiteurs?

Voilà pourtant où aboutissent les efforts de ces faux savans, de ces docteurs dangereux, de ces penseurs arrogans, qui, prenant leur orgueil pour du génie, veulent tout régenter, depuis les enfans jusqu'aux gouvernemens, depuis le peuple jusqu'aux rois! Le livre du Peuple, de M. Michelet, est un triste exemple de l'aberration et de la faiblesse de l'esprit humain. Le meilleur livre d'éducation est sans contredit celui qui apprend à bien vivre et à bien mourir; le plus utile est celui qui mène droit à la vertu! D...

Il est beaucoup plus facile de reconnaître l'erreur que de trouver la vérité; l'erreur est à la superficie, et l'on peut bientôt en finir avec elle; la vérité est cachée dans les profondeurs, et la chercher n'appartient pas à tout le monde. GOETHE.

BULLETIN.

Fête de St. JEAN-BAPTISTE à Montréal.—Un mot sur les biens des Jésuites.—Conversions.—Décès de l'Archevêque du Mexique.—Assassinat en Suisse.—Réponses spirituelles.—Cantwell.—Nouvelle capitale.—Adresse d'O'Connell.—Décret concernant la Galice.—L'insurrection du Ainho.

Mercredi, 24, la fête de St. JEAN-BAPTISTE a été célébrée avec une pompe extraordinaire. La procession s'était formée de bonne heure dans les environs du palais épiscopal, où elle devait prendre les associés de la température. A 5½ on se dirigea dans le plus bel ordre vers l'église paroissiale où se rendait avec son chapitre Mgr. l'évêque de Montréal, qui avait agréé que l'on inscrivit son nom ainsi que celui de MM. les Chanoines sur le registre de la Société de St. Jean-Baptiste. Sa Grandeur assistait parée et Monsieur Jean-Baptiste St. Pierre, chapelain de la Société de St. Jean-Baptiste, chantait la grand'messe. Plus de mille enfans des écoles de la doctrine chrétienne ouvraient la marche dans l'ordre qui suit: 250 enfans avec pavillons blancs, 200 avec pavillons bleus, les petits irlandais au nombre de 130, au milieu comme protégés, portant des pavillons verts, 200 enfans avec pavillons rouges, et enfin 240 pavillons blancs. Cette vaste forêt de diverses couleurs, avec l'emblème national, le CASTOR et la FEUILLE D'ÉRABLE, offrait le spectacle le plus varié comme le plus agréable. On voyait dans cette troupe l'Espérance du Canada. Les autres corps suivent avec leurs drapeaux d'une richesse remarquable, qui n'était surpassée que par la délicatesse des broderies. La superbe basilique de la paroisse avait été ornée avec le plus grand soin par les ordres du vénérable Supérieur de Séminaire qui avait correspondu avec ardeur au noble élan du patriotisme des citoyens de notre florissante cité. Lorsque la procession s'y fut rangée, ce vaste édifice offrait le spectacle le plus éclatant et le plus expressif, un peuple qui apportait sa nationalité aux pieds du Créateur tout puissant par qui les nations prospèrent; spectacle véritablement beau, spectacle consolant qui prouve que nous étions déjà préparés à bien goûter la belle allocution que prononça M. le grand-vicaire Hudon, doyen des Chanoines. Elle tendait admirablement non seulement à rappeler, mais aussi à persuader à la nation qu'elle doit en tout se proposer un but religieux, sans lequel son œuvre ne saurait être couronnée de succès. Cet homme éloquent et patriote, mais d'un patriotisme religieux, a foudroyé l'impunité; il a démontré en peu de mots que la prospérité d'un peuple suppose en lui une religion solide, il a dit des vérités que son autorité lui permettait de dire. Nous ajoutons quelques exemples qui

se présentent justement à notre esprit. Canadiens, l'Espagne a conservé bien longtemps une nationalité remarquable! quel en fut le secret? Ne fut-ce pas la religion? Bien plus admirable encore, l'Irlande, aujourd'hui en spectacle à tout l'univers, a traversé trois siècles de la plus effroyable persécution, et elle a conservé, sans aucune brèche; que dis-je? elle a vu grandir sa belle et étonnante nationalité. Canadiens quel en a été le secret? Ah c'est que l'Irlande debout comme un seul homme a souffert le martyre pour sa foi; le sang des martyrs exalte la religion et la religion élève les peuples.

—Nous avons dit dernièrement que nous laissons au public à juger de notre dissentiment sur les biens des Jésuites, entre l'Aurore et nous; ainsi nous ne prétendons point répondre ici à son éditeur, mais seulement émettre, devant un public judicieux, les principes sur lesquels nous nous appuyons.

Premier principe. L'Eglise est une corporation, même de droit divin, et comme telle, elle peut posséder. Les Actes des Apôtres en font foi; lisez l'histoire d'Ananie et de Saphire. Avant les empereurs chrétiens, l'Eglise possédait des biens considérables. On peut consulter l'histoire ecclésiastique à ce sujet. De droit divin l'Eglise peut donc posséder. Elle peut encore posséder par le droit naturel comme tout individu quelconque.

Second principe. Dans la suite des tems, on a fait des lois pour assurer à l'Eglise les droits qu'elle a de posséder tels biens ou tels domaines; d'après ces lois nous convenons qu'il est nécessaire que l'Eglise soit autorisée, pour posséder civilement, ou pour avoir une corporation civile.

Maintenant au sujet des biens des Jésuites nous disons que les droits que l'Eglise du Canada a à ces biens ne sont pas seulement renfermés dans la première catégorie, mais encore dans la seconde. La chose a été clairement prouvée, il n'est plus nécessaire d'y revenir.

L'Eglise du Canada possédait donc les biens des Jésuites par le droit divin, le droit naturel et le droit civil. On lui enlève ce dernier droit; il s'en suit donc, d'après les deux premiers, que ce n'est qu'une injustice qu'on commet contre elle.

—La baronne de Deux-Ponts, née comtesse de Reclberg, vient à l'exemple de ses deux sœurs, l'embrasser le catholicisme. Cette dame a fait abjuration à Munich.

Madame de Genst, née Janssen, a abjuré le protestantisme entre les mains de M. le curé de St. Nicolas de Bruxelles. Après la cérémonie du baptême, elle a été admise à la sainte table; après quoi l'union des époux Genst a été bénie suivant le rit de la sainte Eglise catholique, et leur enfant a reçu le baptême.

M. Theiner quitte définitivement le schisme de Rome. La retraite du principal personnage de cette méprisable secte est une preuve éclatante de sa ruine prochaine.

—La mort de l'Archevêque du Mexique, arrivée dans le mois d'avril, a plongé ce malheureux pays dans le deuil, et cette perte a été vivement sentie par tous les bons chrétiens de son diocèse. Ce vénérable prélat était respecté de toutes les classes pour son intégrité, sa douceur et sa piété. Malgré la haute position à laquelle il était élevé, son humilité était devenue presque proverbiale; il était l'ennemi déclaré du luxe et du faste. Sa maison était ouverte à tous, mais il donnait l'exemple d'une modération et d'une égalité à peine concevable. Dans les malheureux troubles qui agitaient son pays, il gémissait sur les désordres qui s'emparaient de son église, sur ces factions scandaleuses qui ébranlaient, l'une après l'autre, les destinées de son pays, et qui loin de ramener le peuple à de meilleurs principes, le plongeaient dans une immoralité profonde. Dieu a peut-être voulu lui épargner comme à St. Augustin, la douleur d'être le témoin de la ruine de sa patrie, ou au moins des châtimens qu'il réserve dans sa colère à un peuple qui paraît le méconnaître.

—L'assassinat politique paraît être définitivement à l'ordre du jour dans l'association des corps francs en Suisse. Un des journaux les plus répandus à Berne, l'Indicateur, conviait, pour le dimanche 26 avril, à un tir d'amateurs dont la cible était un jésuite; et des prix étaient offerts à ceux qui le perceraient de leurs balles. Le même jour, comme nous l'avons déjà annoncé, des partisans de la morale des corps francs essayaient de tuer le général de Sonnenberg dans son jardin; trois balles sifflaient à la fois autour de la tête du respectable vieillard qui, grâce à Dieu, n'en fut pas atteint. Les auteurs présumés de ce lâche attentat regagnaient un bois où ils pensaient se cacher; mais deux ont été arrêtés.

D'autres faits de même nature peuvent être cités : plusieurs coups de fusil ont récemment assailli le curé de Pleigne dans son presbytère, et partout où un Lucernois ose paraître dans un canton où domine l'influence des corps francs, il est frappé et volé. Les journaux gardent le silence sur ces faits. Que diraient-ils ? Il ne s'agit que de tuer des jésuites ou leurs affiliés ?

—Voici une réponse spirituelle d'un évêque, et une bonne leçon pour les personnes du sexe qui par leur immodestie deviennent la honte et le scandale de la société. L'évêque de Chartres ayant été invité à un dîner, vers la fin du repas, arrivèrent plusieurs dames assez indécemment vêtues. Le pieux évêque se leva aussitôt pour se retirer. Quoi ? lui dit son hôte ; vous vous en allez déjà, Monseigneur ? Oui, répondit-il, ces dames me chassent par les épaules.

Voici une autre réponse bien touchante d'un enfant terrible, et que nous rapportons aussi à cause de sa moralité. Mme. N... avait deux filles toutes jeunes. Soit préférence injuste du cœur, ou pour toute autre cause, l'aînée était tendrement aimée, et l'autre traitée avec beaucoup de rigueur. Un jour que Mme. N... était souffrante et au lit ; elle entendit marcher près d'elle : *Est-ce toi ma fille, ?* demanda la mère. — *Non maman c'est moi ;* répond la petite infortunée. Une réponse si naïve était bien faite pour toucher le cœur d'une mère. On ne dit pas si Mme. N... en profita.

—On dit que le premier soldat qui monta sur les tranchées ennemis dans la dernière bataille de l'Inde, avec les couleurs de son régiment en main, est le sergent-major Cantwell, irlandais catholique. Ce pauvre Cantwell gagne loin de chez lui, de la gloire pour l'Angleterre, et celle-ci, par son bill de coercition forge des fers à sa famille qu'il a laissée *at home !*

—En conséquence de l'insalubrité de l'air de la Nouvelle-Orléans, où la fièvre jaune fait, tous les étés, tant de victimes, la ville de Bâton-Rouge est déclarée capitale de la Louisiane, à partir du 1^{er} janvier 1849. Cette ville est à quarante lieues de la Nouvelle-Orléans en remontant le Mississipi ; elle n'a jamais eu un seul cas de fièvre jaune, et l'air y est, dit-on, excellent.

—M. O'Connell a adressé à lord Russell, à propos des affaires d'Irlande, une lettre qui a surtout pour but de prévenir une scission dans le parlement entre les membres irlandais et le parti qui reconnaît pour chef le noble lord. M. O'Connell insiste sur deux points importants : « Si vous voulez, dit-il, donner des garanties à la vie et à la propriété en Irlande, attachez-vous à concilier les intérêts des fermiers avec ceux des propriétaires ; si vous voulez diminuer la misère de l'Irlande, taxez les riches absens, mais n'appliquez pas à ce malheureux pays votre loi des pauvres, qui fonctionne déjà mal en Angleterre, où le peuple ne manque pas de travail, et qui serait impossible chez nous. Si vous adoptez le système de M. Poulett Scrope et autres membres anglais, honnêtes, mais mal informés, c'est à dire si vous taxez la pauvreté pour venir au secours des pauvres, le paupérisme irlandais inondera bientôt l'Angleterre, non comme un torrent, mais comme un déluge. »

—La *Gazette de Madrid*, à la suite d'un rapport adressé à la Reine, sur les évènements de la Galice par le ministre de la guerre, publie le décret suivant :

Art. 1^{er}. La rébellion militaire de Galice étant heureusement terminée, sont dissous le 2^e. bataillon du régiment d'infanterie de Zamora, et les bataillons provinciaux d'Oviedo, de Zamora, de Ségovie, et de Gijon, lesquels oubliant leurs devoirs les plus sacrés, manquèrent à leurs serments.

Art. 2. Les chefs et officiers des susdits corps et autres qui ont participé à ce crime seront immédiatement mis en jugement, conformément à l'ordonnance, aux lois et aux bandes en vigueur.

Art. 3. Les soldats de ces mêmes corps et autres individus étrangers à l'armée qui se sont associés aux rebelles, dans le but de les seconder, seront condamnés à servir pendant dix années, à compter du jour de la perpétration du délit, sur le point ou les points qui leur seront désignés.

Art. 4. Les inspecteurs et directeurs des armées et le capitaine-général de la Galice sont chargés de l'accomplissement rigoureux de l'article précédent.

Art. 5. Les drapeaux des susdits bataillons seront portés à l'église d'Antochia, où ils seront placés sans être déployés, et couverts d'un voile noir, en mémoire du crime commis, et pour la honte de ceux qui osèrent ternir l'éclat de ces symboles en les faisant servir d'étendards à la révolte.

Art. 6. Les chefs, officiers et soldats qui ont contribué à la défaite des rebelles obtiendront les récompenses dues à leurs services, sur la proposition

des généraux qui les ont conduits au combat. »

Viennent ensuite un décret par lequel le maréchal don José de la Concha est promu au grade de lieutenant-général, et un arrêté du ministre de la guerre prescrivant une enquête sur la conduite du lieutenant-général Puig Samper.

Malgré le texte de l'art. 2 du décret royal publié par la *Gazette officielle*, on espère qu'il sera fait grâce de la vie aux officiers subalternes.

—L'insurrection de la province portugaise de Minho a eu le sort de celle de la Galice, sa voisine. Des nouvelles de Lisbonne, en date du 30 avril, reçues par la voie d'Angleterre, annoncent que la révolte est partout étouffée. Quelques jours ont suffi pour obtenir ce résultat.

Les correspondances adressées de Lisbonne aux journaux de Londres prétendent que ce mouvement avait une tendance miguéliste, malgré l'assertion contraire du premier ministre Costa Cabral.

—On dit que si l'Amérique s'empare du Mexique, l'Angleterre a des flottes prêtes pour conquérir, ou plutôt dans le style du tems, pour s'annexer la Floride.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Lorsque M. l'abbé Collin, curé de St. Sulpice, s'est rendu à Rome l'an dernier, il a obtenu que le Souverain-Pontife enrichît le trésor spirituel de son église des reliques de saint Placide, martyr de nom propre, recueillies dans les cataombes. Dimanche dernier, la translation de ces pieux restes, renfermé dans une urne de granit, a eu lieu solennellement à St. Sulpice. Six lévites, revêtus de dalmatiques, les ont portés processionnellement dans tout le pourtour de l'église. M. l'abbé Eglée, vicaire-général, a célébré ensuite la grand'messe, et M. l'abbé Blanc, chapelain des Invalides, a prononcé un discours analogue à cette solennité.

—Mgr. l'évêque de Nantes, a écrit le 17 de ce mois aux curés de son diocèse : « Le R. P. de Ravignan a bien voulu, malgré l'état de fatigue que lui ont causé les travaux de la station du carême, consentir à évangéliser notre ville. Il est arrivé d'hier, et doit commencer dès aujourd'hui ses prédications. Dans l'impossibilité où nous étions de le posséder aux époques du carême ou de l'Advent, nous sommes heureux qu'il nous ait accordé quelques jours dans ce mois que la piété chrétienne a consacré à la sainte Vierge. Par la protection de cette Reine du ciel, ils seront des jours de grace et de salut. C'est du moins ce que je désire et ce que j'espère. En priant M. de Ravignan d'accéder aux vœux unanimes qui l'appelaient dans notre cité, je n'ai point eu pour but de favoriser une vaine curiosité, ni de satisfaire l'empressement, quelque légitime qu'il soit, d'entendre un orateur célèbre. Ces vœux tout humains n'auraient répondu ni à la gravité de mon ministère ni aux pensées du saint prêtre qui condescend à nos desirs. Comme lui, je ne me suis proposé que la plus grande gloire de Dieu et le bien des âmes.

ANGLETERRE

—*Abolition de certains lois pénales contre les catholiques d'Angleterre.*

L'Angleterre vient encore de purger sa législation de quelques débris de ces actes tyranniques que sa religion essentiellement politique imposa autrefois aux catholiques et aux autres dissidens, et qui, bien que tombés pour la plupart en désuétude, continuaient néanmoins à faire tache dans ses Codes. Le lord-chancelier, dans la séance de la Chambre des Lords du 30 avril a proposé l'abolition d'une série de mesures dont la seule dénomination peut donner une idée du régime sous lequel la Grande-Bretagne vécut pendant un tems.

Quelques-uns de ces actes, ceux qui sont relatifs aux juifs, remontaient jusqu'aux règnes de Henri III et d'Edouard 1^{er}. Les juifs ne pouvaient posséder de terres ; ils pouvaient posséder les maisons qu'ils habitaient, mais la propriété territoriale leur était interdite. De plus, les juifs étaient obligés de porter des vêtements particuliers, des insignes qui indiquaient leur religion. La loi déterminait le genre d'insignes que devaient porter les israélites des deux sexes. Ces actes du Parlement sont encore la loi écrite, sinon la loi pratique, de l'Angleterre.

Une autre loi soumet à des peines encore plus sévères tous ceux qui reconnaissent l'autorité spirituelle du siège de Rome. Ces peines sont : pour la première fois, la confiscation des propriétés ; pour la seconde, la mise hors la loi ; pour la troisième, le châtement des crimes de haute trahison. Cette loi ne s'applique naturellement qu'aux catholiques romains. Les deux derniers articles ont déjà été abolis pour l'Angleterre ; mais tous les trois existent encore pour l'Irlande.

Une autre loi, qui date du règne de Charles II, force tous les catholiques romains d'assister aux offices de la paroisse anglicane, sous peines de très-fortes amendes. Une autre impose aux papistes l'obligation d'assister au service le jour anniversaire de la Conspiration des Poudres, obligation que les protestans eux-mêmes ont depuis longtems cessé de remplir.

Une autre loi d'Elisabeth déclare coupable de haute trahison tout individu qui importerait ou publierait en Angleterre une bulle du pape. Cette loi est également devenue une anomalie depuis qu'on a admis en principe l'ex-

istence de la religion catholique et de sa hiérarchie, qui ne peut subsister sans des communications régulières avec la cour de Rome. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette loi n'a jamais été appliquée qu'à l'Angleterre seule, et non à l'Écosse, ni même à l'Irlande, où les trois quarts de la population professent la religion catholique.

Par une autre loi de Guillaume III, tout prêtre catholique disant la messe est passible de l'emprisonnement à vie, et celui qui le dénonce a droit à une récompense de 100 liv. st. ou 2,500. Tout individu âgé de dix-huit ans est soumis à l'obligation de prêter un serment particulier : à défaut duquel ses biens passent à son plus proche parent. Par un acte de la Reine Anne, une famille ne peut prendre chez elle un directeur ou un précepteur sans l'autorisation de l'archevêque ou de l'évêque anglican.

Tels sont quelques-uns des actes qui sont encore écrits dans la législation anglaise. Nous les signalons à l'attention de M. Agénor de Gasparin, qui comparait, il y a quelque temps, le libéralisme des lois anglaises à la dureté de la législation française. Nous savons bien que la plupart de ces lois n'étaient plus depuis longtemps que des fictions, qu'elles étaient une lettre morte, mais cela n'empêche pas que l'exécution pouvait à chaque instant en être réclamée par des individus malveillants qui en faisaient l'instrument de leurs desseins particuliers. Ainsi le chancelier, lord Lyndhurst, a dit dans la Chambre des Lords qu'en 1841, c'est-à-dire il y a cinq ans, il y avait eu quatorze ou quinze condamnations réclamées et prononcées contre des *recusans*, contre des dissidents catholiques ou autres qui n'avaient pas assisté à l'office de la paroisse anglicane ; et que le ministre de l'intérieur avait été forcé d'interposer son autorité pour arrêter des poursuites de même nature.

D'autres actes qui subsistent encore, et qu'on n'a pas proposé de révoquer, rendent passible d'une amende de 1000 livres st. ou 2,500 fr. tout dignitaire catholique qui prend le titre d'archevêque ou d'évêque, et d'une amende de 50 liv. st. tout prêtre qui porte l'habit de son ordre, ailleurs que dans le lieu de son culte.

Ami de la Religion

AUTRICHE.

—Une ordonnance obligeait jusqu'ici tous les jeunes étudiants du duché de Nassau, et spécialement les élèves en théologie catholique, à fréquenter exclusivement l'Université de Giesen. La seconde Chambre du duché vient de demander le rappel de cette loi, laissant désormais aux élèves le choix des facultés où ils voudront puiser leur instruction ecclésiastique. C'est un grand pas de fait dans la voie de l'émancipation doctrinale que réclament depuis si longtemps les populations catholiques du Rhin.

SUISSE.

—Le chapitre d'Einsiedlen, qui se compose de 63 capitulaires, a nommé, le 23 avril, M. Henri Schmid prince-abbé de ce couvent. Né le 17 février 1801, à Baar, dans le canton de Zug, M. Schmid fit des vœux de religion à Notre-Dame-des-Ermites le 28 octobre 1820. Archiviste du couvent depuis plusieurs années, le vénérable prélat possède de grandes connaissances en histoire et en économie publique.

BAVIÈRE.

—Sous les auspices du roi de Bavière, la province palatine du Rhin va être dotée d'un institut religieux, dit des *Pauvres Sœurs des Ecoles*. La maison-mère sera établie dans la commune exclusivement catholique de Maikommer. Il va sans dire que protestans et illuminés s'unissent pour présenter au roi des pétitions contre cet utile établissement, qui ne leur coûte rien et ne les concerne en rien. Mais l'argument ordinaire sera encore, et malgré son absurdité, employé en cette occasion. L'on dira que ce sont des *Jésuitesses*, dont l'activité se concentrera dans le but d'introduire clandestinement les Jésuites en Bavière. Heureusement qu'à force d'avoir servi, l'argument est déjà bien usé ; le roi de Bavière saura, nous l'espérons, en faire bonne justice.

CHYPRE.

—On écrit de Chypre que le 12 mars le consul de France a posé à Larnaca la première pierre de la maison destinée aux Sœurs de Saint-Joseph. Tous les consuls étrangers, en grand uniforme, assistaient à cette cérémonie, ainsi que le commandant toire de la place, les primats grecs et toutes les notabilités de leur religion. Les Sœurs s'étaient rendues processionnellement sur les lieux avec leurs élèves et les parents de celles-ci. M. l'abbé Brousson, leur directeur, les précédait. C'est au zèle de cet ecclésiastique respectable que la ville doit cet établissement, qui donne les plus douces espérances à toute la population.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

—Dimanche, à l'heure de la grand'messe, un pan de mâture, ébranlé par le vent, est tombé sur une des nombreuses habitations temporaires érigées dans le faubourg St. Roch, dans laquelle demeurait une dame veuve Black qui a été tuée.

Journal de Québec.

Grand incendie à Terre-Neuve.—Le brick *Clucher*, capitaine Scarrow, arrivé ce matin de Harbor-Grace (Terre-Neuve), a apporté la nouvelle de la destruction de la ville de Saint-Jean, capitale de l'île par le feu. Suivant le rapport du capitaine, l'incendie avait commencé le 9 et continuait encore le 12, jour de son départ. Le bruit courait qu'il ne restait que deux magasins debout, qu'une quinzaine de vaisseaux avaient été détruits dans le port, et qu'une cinquantaine de soldats avaient péri en faisant sauter des édifices pour arrêter le feu. Mais tous ces détails n'étaient que des rumeurs, dont le capitaine n'a pu constater la vérité avant son départ.

Canadien.

FRANCE.

Visite du roi et de la reine des Français à Londres.—Le bruit court, dit l'*European Times*, que le roi et la reine des Français accompagnés de quelques autres jeunes membres de la royale famille, doivent rendre visite à la reine Victoria, dans les premiers jours de juillet, et que de grands préparatifs sont faits pour les recevoir. On ajoute que Louis-Philippe espère amener la reine et le prince Albert à retourner avec lui en France. Les dispositions prises pour leur réception en France se continuent, et le roi des Français a ordonné de n'épargner aucune dépense.

—Un journal allemand rapporte que les trois paysans qui avaient arrêté Pantaléon Potochi ont été trouvés pendus dans une forêt, ayant sur leur sein les médailles qui avaient servi de récompense à leur trahison.

—On lit dans le *Journal des Débats* de 27 mai :

Le gouvernement a reçu ce matin, par estafette, la nouvelle de l'évasion du prince Louis Bonaparte détenu au château de Ham.

Lundi 25, vers les sept heures du matin le prince, profitant du moment où un grand nombre d'ouvriers employés par le génie militaire étaient occupés à des travaux dans l'intérieur du château, a franchi, en costume d'ouvrier l'enceinte sans être reconnu.

Le commandant du château s'était présenté dès le matin, selon son habitude, dans l'appartement du prince ; les gardiens avaient répondu que le prince, se trouvant indisposé, était encore couché. Le prince avait dit-on, mis un mannequin dans son lit. C'est le soir seulement, sur les sept heures, que l'on s'est aperçu de l'évasion du prince, qui s'est dirigé, à ce qu'on suppose, du côté de la Belgique, dont les frontières ne sont éloignées du château de Ham que d'une vingtaine de lieues. Le château est situé à moitié chemin de Paris à Bruxelles, entre les routes de Lille et de Valenciennes.

Le ministère a aussitôt expédié des ordres pour procéder à une enquête sévère sur cette affaire.

On lit dans le *National* à ce même sujet :

P.-S.—Voici quelques nouveaux détails qui expliqueront et feront mieux comprendre ceux qui précèdent sur l'évasion du prince Louis-Bonaparte. Hier matin, vers sept heures, le médecin particulier du prince vint le voir, resta quelque temps dans sa chambre (et c'est pendant ce temps que celui-ci s'évada), et à huit heures, au moment où il allait quitter le fort, il rencontra le commandant et lui dit : " Je viens de voir le prince ; il a eu la fièvre toute la nuit, et je l'ai trouvé ce matin encore très agité : je lui ai recommandé de ne pas quitter le lit. Je reviendrai le voir dans la journée, et si l'n'allait pas mieux, je crois que j'ordonnerais une application de saignées. Il a besoin du repos le plus complet, et comme il y a des ouvriers qui travaillent en ce moment dans le voisinage de sa chambre, vous seriez bien de les envoyer un peu plus loin."

" Le commandant s'empressa de donner les ordres nécessaires pour cela ; et pendant toute la journée, le calme qui régnait aux environs de l'appartement du prince ne fut troublé que par les allées et venues de son valet de chambre, qui apportait diverses potions calmantes. Le médecin vint encore il l'avait annoncé, à diverses reprises, et après sa dernière visite, qui eut lieu à cinq heures du soir, il dit au commandant : " Le prince est un peu mieux, et si vous voulez lui faire une courte visite, il vous recevra volontiers. Là-dessus, il partit."

" Le commandant du fort, qui, pour se conformer à ses instructions, ne devait pas laisser un seul jour sans s'assurer de *visu* que son prisonnier était bien sous sa main, se décida à entrer dans sa chambre vers sept heures du soir. Nous laissons à penser la surprise qu'il éprouva, lorsqu'après avoir vainement demandé au malade comment il se trouvait, sans en recevoir aucune réponse, il se risqua à se pencher sur son lit, et reconnut qu'il n'avait adressé la parole qu'à un mannequin."

Il paraît que le ministère n'a pas voulu accepter ces faits comme parfaitement exacts, car M. Duchâtel annonçait cet après-midi à la chambre, qu'il avait donné l'ordre de faire arrêter le commandant du fort. Par ce ordre a été donné en ce qui concerne le médecin et le valet-de-chambre du prince Louis ; mais on assure que ceux-ci, après avoir mystifié pendant toute une journée le commandant et tous les surveillans préposés à la garde du prisonnier, avaient cru prudent de se soustraire, par la fuite, aux poursuites dont ils pourraient être l'objet lorsque la vérité viendrait à être connue.

C'est sous le déguisement d'un ouvrier du génie, employé dans le voisinage de sa chambre, que le prince Louis s'est évadé."

Des nouvelles postérieures annoncent que le prince Louis est arrivé à Londres, et au départ du *Great-Western*, il se disposait à partir pour Florence, où il doit partager la retraite de son père.

—On écrit du Puy (Haute-Loire), à la date du 25 avril :

" Un accident bien malheureux vient de jeter la consternation dans notre ville. M. A. Lemore, ancien avocat à Issergaux, et qui depuis plusieurs années avait quitté le barreau pour se livrer à des expériences chimiques, était occupé hier matin à fabriquer du gaz dans son laboratoire, lorsqu'une explosion a produit un dégagement de gaz hydrogène sulfuré et un embrasement instantané. M. Lemore et l'un de ses ouvriers ont été enveloppés par les flammes et presque entièrement consumés. On n'a retrouvé de leurs cadavres que quelques portions informes. Un troisième ouvrier a pu se sauver par une croisée, mais il est grièvement blessé."

—Le gros lot de 30,000 fr. de la loterie de Petit-Bourg a été gagné par une ouvrière. Elle est venue faire le dépôt du bienheureux billet qui lui a valu cette fortune. On raconte que, interrogée sur son nom et sa qualité,

comme son beau-frère, qui l'accompagnait, répondait pour elle *Lingère*, elle rectifia aussitôt cette indication, en invitant le commis à écrire : *Rentière*. La plupart des autres lots d'une certaine valeur sont également échus à des personnes d'une condition modeste. Un garçon de café, un domestique et un ouvrier ciseleur ont gagné chacun 5,000 fr. Des gains de 4,000 fr. ont été faits par un ouvrier corroyeur, un contre-maître et un graveur ; des lots de 2,000 fr. et de 1,000 fr. ont été gagnés par un fruitier, une ouvrière en cheveux, une portière, deux commis, un garçon boulanger, un imprimeur lithographe, un serrurier et un ouvrier en métaux.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Lecomte a été amené dans un fiacre de la Conciergerie à la prison du Luxembourg.

« Il a été interrogé par M. le chancelier et les six commissaires désignés par la cour.

« A cinq heures, Lecomte a été ramené à la Conciergerie, les travaux de la prison du Luxembourg n'étant pas encore achevés, malgré toute l'activité des ouvriers qui y travaillaient le jour et la nuit. On pense cependant que cette prison pourra demain recevoir l'accusé.

« Lecomte affecte un calme que ses traits démentent ; mais tout chez lui semble annoncer une grande agitation intérieure ; ses yeux paraissent injectés de sang, et toute sa physionomie est empreinte d'une vive rougeur.

Les pièces de conviction ont été également transportées hier à Paris. Lecomte, dans l'interrogatoire qu'il a déjà subi à Fontainebleau, aurait montré, dit-on, une sorte d'abattement qui ne serait pas d'accord avec le caractère énergique qu'on lui attribue.

« Il est certain aujourd'hui que, pour commettre l'attentat, Lecomte, tireur de profession, ne s'est pas servi de son fusil, lequel a été retrouvé lors de la perquisition faite à son domicile ; il se serait procuré, par des moyens que l'instruction révélera, l'arme dont il a fait usage le jour même du crime. »

Ce matin, Lecomte a été transféré définitivement de la conciergerie à la prison attenante au Petit-Luxembourg.

— Voici, d'après l'*Echo de la Frontière*, quelques détails authentiques recueillis à Douai sur le régicide Lecomte.

Un des habitants de cette ville, qui a servi aux chasseurs à cheval de la garde royale, dans le peloton même dont Lecomte faisait partie, en fait le portrait suivant :

Lecomte était un soldat gros, grand et fort, sans capacité, sans moyens, très bourru de caractère, n'adressant jamais une parole amie à ses camarades. Impatient de la discipline, il obéissait de mauvaise grâce aux ordres de ses chefs, ou bien il gardait un silence insolent lorsqu'ils lui adressaient une question bienveillante.

Lecomte faisait partie des quatre escadrons de guerre du régiment des chasseurs de la garde qui firent la campagne d'Espagne 1823. C'est là qu'il fut décoré dans une circonstance assez singulière. Les chasseurs français chargeaient un régiment de cuirassiers espagnols. Ne pouvant soutenir le choc vigoureux de notre cavalerie, les Espagnols prennent la fuite. Au même instant le cheval de Lecomte s'emporte, et, malgré les efforts de son cavalier, il le conduit au milieu des escadrons ennemis. Frappant alors d'estoc et de taille, Lecomte se trouve en face du colonel espagnol, le somme de se rendre et le ramène prisonnier.

« Tu vas être décoré, Lecomte, lui disaient les chasseurs ; mais ce n'est pas toi qui l'as voulu, c'est ton cheval ; s'il n'avait pas eu la bouche aussi dure, tu n'aurais pas pris le colonel espagnol, qui a cru bonnement que tu le chargeais, lorsque c'était ton cheval qui t'emportait. »

Lecomte se fâcha d'abord de ces plaisanteries, puis il finit par convenir que son cheval avait pris le mors aux dents. Qui eût dit alors que le soldat qu'on décorait du signe de l'honneur deviendrait un jour un lâche et vil assassin ?

ANGLETERRE.

— Une explosion effroyable a eu lieu mardi dernier, dans la mine de houille de Myreiddnewdd. Cinq hommes ont été tués et plusieurs autres ont eu des brûlures considérables. Deux autres explosions ont encore eu lieu : l'une à Swilgrig près de Merthyr et l'autre à Mountain-Pitts, Penny. Quatre personnes y ont également perdu la vie. La plupart des malheureux qui ont péri, laissent une nombreuse famille dans la misère la plus complète.

IRLANDE.

Troubles en Irlande.—De nouveaux troubles ont eu lieu en Irlande, à Bir-J-Hill (comté de Tipperary). Un fermier nommé Maunsell, n'ayant pu payer le montant de sa rente, avait été exproprié par l'autorité ; mais sur son refus de vider les lieux, le sous-sheriff s'est rendu à la ferme avec une troupe de gens de police pour l'y contraindre. Maunsell, prévoyant l'attaque, avait rassemblé dans sa demeure tous les gens du voisinage, et s'étant barricadé avec ses serviteurs fit pleuvoir sur les constables une grêle de pierres et d'eau bouillante. Plusieurs sommations furent faites, mais en vain, et le sous-sheriff fut obligé d'ordonner le feu : Cette nouvelle a produit une vive sensation dans le comté.

ITALIE.

— L'hôtel d'Italie est retenu à Florence pour l'impératrice de Russie. S. M. I. devait arriver le 21 avril dans cette ville, après avoir passé deux jours à Livourne, et elle devait y rester jusqu'au 2 ou 3 mai. L'empereur est attendu le 5 mai à Varsovie, mais son séjour doit être très-court.

CHINE.

— L'empereur a fait publier, le 7 février 1846, un édit qui annonce l'ad-

mission des marchands étrangers à Canton, et recommande aux habitants de cette ville de s'abstenir de toute manifestation hostile contre eux.

ESPAGNE.

— *El Imparcial*, organe du cabinet Isturitz, annonce que le Gouvernement a reçu, du chef politique de Malaga, un rapport qui rend compte de l'attentat suivant : « Le 2 mai, les autorités militaires et le chef politique se promenaient ensemble, lorsque des assassins, embusqués derrière une maison, firent tout-à-coup feu sur le groupe et blessèrent mortellement le colonel du régiment de Grenade. » Cette attentat paraissait se rattacher à des projets de révolte, car on entendit au même moment des coups de fusils sur divers points de la ville. Cependant, les habitants ayant fait fermer les portes de leurs maisons, et les autorités ayant pris sur-le-champ des mesures de précaution nécessaires, la tranquillité n'a pas été autrement troublée.

PORTUGAL.

— Des correspondances de Lisbonne, du 2 mai, publiées par les journaux espagnols, confirment la nouvelle de la déserte de l'insurrection dans la province du Minho. Quelques révoltés, après s'être dérobés à la poursuite des troupes, ont formé des bandes qui compromettent encore sur divers points la sûreté des routes ; mais c'est là du brigandage plutôt que de la sédition, et ces derniers débris d'une rébellion étouffée ne pourront longtemps échapper aux colonnes mobiles dirigées contre eux.

SUISSE.

Lucerne.—Un commis-voyageur de Saint-Gall, ayant manifesté du regret que M. Sonnenberg n'ait point été atteint par les assassins qui ont tiré sur lui, a été arrêté. Comme l'enquête a prouvé qu'il n'avait point pris de part dans cette tentative d'assassinat, il n'a pas tardé à être mis en liberté.

— Une correspondance nous apprend que les deux frères Bühlmann, qui ont tiré sur le général de Sonnenberg, avaient été faits prisonniers lors de l'expédition des corps francs et détenus dans l'église des Jésuites, à Lucerne. Avant leur méfait, ils avaient bu force eau-de-vie à Getnau, pour se donner l'audace du crime : l'aubergiste, quoique radical, ou plutôt parce qu'il est radical, les a dénoncés à la police pour toucher les 400 fr. promis par le Gouvernement.

Leur identité a été reconnue ; ils avouent d'ailleurs avoir tiré à balle, mais c'était pour s'amuser. Quelques jours avant le crime, une vieille femme alla s'informer à Lucerne quand M. de Sonnenberg devait se rendre à la campagne. Cette femme a été arrêtée.

ALGÉRIE.

— Voici quelques lignes du rapport de M. de Lamoricière :

« Le 29 mars, je dépassai le Nador par sa pointe occidentale, et je campai à Oulassi, sur le versant sud de la chaîne. Nous fîmes inutilement, ce jour-là, une longue poursuite à des Douars qui avaient décampé devant nous, et dont nos yeux, trompés par le mirage, ne mesuraient pas exactement l'éloignement. Toutefois, les fuyards n'avaient pu gagner les eaux trop distantes du sud, et avaient dû se rabattre sur celles de l'ouest. Je vins, le 30 sur l'Oued Ziadi, et l'émigration fut de nouveau signalée par mes vedettes. Je courus sur elle avec ma cavalerie et deux bataillons sans sacs, commandés par M. le colonel Roche, du 5^e de ligne. Une centaine d'hommes armés essayèrent d'arrêter la tête de nos cavaliers.

« Ils furent hardiment dépassés par M. le lieutenant-colonel de Martinprey et par quelques officiers et cavaliers, au nombre desquels je citerai M. M. Robert Deshougues, sous-lieutenant au 2^e de chasseurs d'Afrique, Caïd Osman, sous-lieutenant de spahis, et Sinah, maréchal-des-logis au même corps.

« Le résultat fut, au bout d'une course de plus de cinq lieues, la prise de 75 prisonniers, 13 chameaux, 130 bœufs et 7 à 8 mille moutons. Nous ne rentrâmes pas au bivouac avant 8 heures du soir. Cette razzia est tombée sur les Ouled-Sidi-Mansour (marabouts de Ol-Kreïf), sur les Ol-Kreïf et sur les Ben-Leut. »

TURQUIE.

— Le sultan Abdul-Medjid témoigne un louable intérêt au progrès de l'instruction dans son empire. Le mois dernier, il a assisté, accompagné de ses ministres et des hauts dignitaires, à l'examen annuel des élèves de l'école destinée à former des sujets pour les administrations.

INDE.

— Une division de l'armée anglaise est entrée à Lahore le 22 février. Ghoolab-Sing s'était auparavant présenté au camp du général Hardinge, et s'était excusé d'avoir permis les hostilités, manifestant son repentir. Une escorte anglaise l'avait reconduit à son palais. Dès le 26 février, un à-compte de 12,500,000 fr. a été payé par le Maharajah, et l'armée anglaise attend le paiement du second tiers de l'indemnité pour se retirer. On pense qu'elle n'opérera pas ce mouvement sans être attaquée par les bandes sikhes qui tiennent encore la campagne. La fermentation qui régnait à Lahore faisait à l'autorité même une plus prochaine reprise d'hostilités.

— La famine et le choléra continuaient à désoler les provinces occidentales de l'Inde anglaise. Le choléra avait enlevé 5,000 personnes dans le seul arrondissement de Sholipour.

POINTE-À-PITRE.

— On lit dans l'*Avenir* de la Pointe-à-Pitre :

« Il y a encore dans notre pays de singuliers restes de superstitions africaines. Ces jours derniers, un homme noir, cuisinier de son état, est mort à la Pointe-à-Pitre. Voici quel a été le cérémonial de son enterrement, que toute la ville a pu voir passer : Quelques momens avant la levée du corps, tous les cuisiniers de la Pointe-à-Pitre, en nombre fort imposant, arri-

vèrent à la maison mortuaire. Chacun d'eux portait pardessus ses vêtements de deuil le tablier blanc, attribué de sa profession et tenait à la main, qui un couteau, qui une casserole, qui une poêle à frire; tous les ustensiles de cuisine, en un mot, accompagnaient tous les cuisiniers. Derrière le cercueil marchait un repas complet, soigneusement préparé, un fort bon dîner, vraiment, et qui eût fait plus de bien à un vivant qu'à un mort: c'étaient des volailles rôties de belle apparence, un jambon glacé, des plats de riz au four et autres mets, compagnons ordinaires de ceux-ci, lesquels, portés avec la gravité convenable et voilés de crêpes, rappelaient le cheval de bataille suivant, comparé de deuil, quelque illustre capitaine à sa dernière demeure. De distance en distance, dans la marche funèbre, on entendait des cris étouffés ou perçants; ce n'étaient pas de pauvres âmes qui sanglottaient ou se déchiraient; non, c'étaient des coqs et des canards à qui, de moment en moment, on coupait solennellement le cou; on jetait leurs têtes sur la route, et leur sang marquait le chemin du convoi. Arrivé sur le pont des Abîmes, à la sortie de la ville, le cortège fit halte, et aussitôt commença dans la foule un mouvement extraordinaire: on frappait les chaudrons, on aiguillait les couteaux, on soufflait fortement sur des fourneaux invisibles; les uns faisaient semblant de griller des côtelettes, d'autres de bacher du persil, ceux-ci tournaient la broche, et ceux-là goûtaient gravement des sauces absentes. C'était une dernière représentation des scènes animées de la cuisine dans les grandes occasions, spectacle d'adieu offert au défunt, dernier coup de feu tiré sur le cercueil du cuisinier, à l'image des coups de fusil que tirent les soldats sur la tombe d'un soldat. Quand on fut arrivé au cimetière, on descendit le corps dans la fosse, on plaça à la suite les uns des autres sur le cercueil tous les plats qu'on avait apportés: le jambon, le riz au four, etc; après quoi, on jeta la terre sur ce mort approvisionné, et la foule reprit lentement le chemin de la ville, assurée que le mort pourrait faire bonne vie dans sa tombe."

HAÏTI.

— Nous recevons par la voie des Etats-Unis des nouvelles du Cap Haïtien jusqu'à la date du 25 mars. En voici le résumé:

Le soir du 24 mars, le président Pierrot avait donné sa démission et s'était retiré à sa maison de campagne, mais non sans avoir été insulté par la populace, qui l'avait poursuivi à coups de pierres. Le général Bobo, que le président Riché venait de nommer généralissime des départemens du Nord, était entré dans la ville, le lendemain matin, à la tête d'une force considérable, et s'était emparé du palais National. Il était venu dans le dessein de proclamer la présidence de Riché et d'établir la Constitution. Il y avait eu de vives inquiétudes parmi les gens de couleur, qui craignaient d'être pillés et massacrés par les noirs, et plusieurs des plus riches d'entre eux avaient quitté l'île. Ces craintes paraissent pourtant n'avoir pas été fondées.

PERSE.

Le choléra.— On a déjà annoncé que le choléra a reparu dans plusieurs provinces de la Perse, où il fait de grands ravages dans toutes les principales villes. L'épidémie s'est répandue depuis Boekhara jusqu'à Hérat et Meshio, puis elle a pris la direction du sud de la mer Caspienne jusqu'à Teheran et Ispahan. Les nouvelles récentes d'Odessa portent qu'elle a traversé le territoire russe et a paru à Tiflis, se dirigeant vers le nord entre la mer Caspienne et la mer Noire. D'un autre côté, le choléra s'est déclaré tout à coup à Orenbourg, dans les mines des monts Ourals; il a traversé le Volga et a fait son apparition en Europe à Casan à près de 2,000 kilomètres de St. Pétersbourg.

Si les détails qu'on a reçus sont exacts, la maladie a suivi une direction fort irrégulière. Elle s'est avancée de l'ouest au nord, et elle ne paraît pas avoir suivi les bords des fleuves, comme à l'époque de la grande irruption de 1828 à 1832. Le choléra, qui a fait tant de ravages en France en 1831 et 1832, avait ravagé la Perse pendant sept ans, de 1823 à 1830. Sa première apparition date de 1823, à Orenbourg, et il était resté aux environs de cette ville pendant cinq ans. Il reparut à Orenbourg en 1829, et lors de cette seconde irruption, ses ravages furent si grands, que plus du dixième de la population fut attaqué et le quart des personnes attaquées fut rapidement emporté. Il se déclara à St. Pétersbourg en juillet 1831, et en France au mois d'octobre de la même année.

A Tiflis, où le fléau paraît exercer de nouveaux ravages, sa première apparition avait enlevé les trois quarts des personnes attaquées.

ÉTATS-UNIS.

— Mardi le 16, le Président a transmis au Sénat un message *exécutif*, c'est-à-dire, ayant rapport à une affaire de gouvernement, et qui n'était autre que le traité relatif à l'Orégon, définitivement conclu et signé le 16 juin à deux heures et demie de l'après-midi, entre M. Buchanan et M. Pakenham, assistés de MM. Ponsoby et Bidwell. Quelques correspondances persistaient à dire hier que le premier de ces hommes d'Etat avait refusé d'apposer sa signature sur une œuvre contraire à ses convictions et à ses engagements politiques. On attribuait même à cet obstacle le retard d'un jour survenu dans la transmission du traité au Sénat. Un journal de Philadelphie, passant pour être dans les confidences du secrétaire d'Etat, a démenti ce bruit en disant que M. Buchanan approuvait complètement les opinions émises par M. Polk dans le message transmis par lui au Sénat en même temps que les propositions de l'Angleterre.

DRAME COMICO-PHILOSOPHIQUE.

Suite.

HERM. Pour le bien de l'humanité, je vous prie mon cher philoso-

phie, de faire l'essai de votre nouvelle liberté puisqu'elle vous porte à de si belles choses; vous rendriez un service signalé à la philosophie; il ne s'agit que d'aller passer trois ou quatre hivers dans nos forêts avec le seul habit dont vous gratifie la nature, et vous reviendrez ensuite donner des leçons à messieurs les philosophes vos confrères, qui se feront un plaisir et un devoir d'écouter vos maximes et de suivre vos exemples.

STEN. Je vous donnerai votre quittance pour un seul hiver; sans habits, sans toit, sans couverture, au milieu des neiges et des frimats, exposé aux vents perçants du nord: vous n'auriez peut-être pas envie de prolonger vos essais bien longtemps.

AR. Pour cela, il faudrait être né dans les forêts, car notre peau s'endurcit avec le climat, et nous deviendrions semblables aux animaux poilus de ces régions.

HERM. Bon, de poisson vous allez bientôt devenir ours, ou chats-sauvages.

TR. Il n'y a pas à tenir avec ces messieurs.

AR. Ils contredisent sur tout.

TR. On voit bien qu'ils tiennent ferme aux principes de la vieille école.

OR. Il est vrai nous tenons aux principes de la vieille école, mais dans cette vieille école on trouve des principes aussi anciens que Dieu.

AR. Eh bien, messieurs, gardez vos vieilleries et nous, nous nous faisons gloire d'être les philosophes de l'école moderne.

TR. J'aurais encore un argument insurmontable à leur donner, argument convainquant et irréfutable.

HERM. Nous vous en aurons bien des obligations, mais point de grands mots s'il vous plaît.

AR. Vous perdrez votre temps, mon cher Théramène ces messieurs sont sourds à la bonne philosophie.

TR. Laissez moi faire, il faudra bien qu'ils se rendent à la grande comète.

STEN. Quoi vous allez nous parler de comète, est-ce de la comète de 1832, qui devait briser notre terre en éclat, et qui a eu le bon esprit de ne pas même se faire voir.

AR. C'est peut-être de la comète de cette année dont vous voulez parler. Vous pourriez peut-être nous en donner des nouvelles?

STEN. Pour moi, je vous avouerai que j'ai quelque faiblesse pour les comètes, tâchez surtout de ne point nous faire trop peur.

TR. Je veux vous parler de la grande comète qui a produit le monde.

HERM. Comment? Vous nous aviez dit que tout avait été fait par les atomes.

TR. Oui mais il ne faut pas croire que tout s'est fait d'un seul coup. Paris ne s'est pas fait dans un jour; les atomes ont formé les grands corps, mais il y a encore loin de là à ce qu'ils sont devenus par la suite des temps.

HERM. Vous feriez mieux de dire. Paris n'a pas été fait dans une journée; cependant dans vos principes Paris pouvait aussi bien se faire lui-même que le monde et tout l'univers se sont fait eux-mêmes.

TR. Je vous dis qu'il a fallu bien des milliers de siècles avant que les atomes se soient réunis en grands corps, et qu'ils se soient donné l'air par la tangente pour rouler dans leurs orbites par les lois de la force centripète et centrifuge.

OR. Ce sont encore les atomes qui ont fait et inventé ces lois là, et qui se sont poussés par la tangente dans leurs orbites; ils sont admirables vos atomes.

TR. Ces grands corps étaient repoussés et attirés tour à tour et mutuellement par leur tendance équilibrante des règles équilibrables aux quarrés de leurs masses respectives, et qui sans ces lois auraient pu se confondre par le choc oppositif de leurs circonférences extrinsèques, et se seraient réduits à leur premier état atomique.

OR. Cela explique admirablement bien la régularité des astres dans l'immensité de leur course.

TR. Cependant ces lois n'étant que dans l'initiale de leur existence primordiale, il advint qu'une comète à longue queue surchargée de vapeurs atmosphériques heurta de front la solidité du corps diaphane du soleil, et en fit voler ça et là des éclaboussures, qui se soumettant nécessairement aux lois nécessaires des autres corps, ont pirouetté et tourbillonné sur elle-même dans des sphéroïdes carthésiens qu'on a cependant rejetés en l'honneur du grand philosophe qui inventa la grande comète et sont enfin devenus ces corps qu'on appelle planètes, et qui sont appelés Mercure, Venus, la Terre, Mars, Jupiter et Saturne, je ne compterai pas Herschell ni Hercule, car notre

immortel philosophe ne les avait pas encore disséqués.

HERM. Cela est très bien raisonné, et il me souvient de l'avoir lu dans un langage plus intelligible chez un auteur qui ne dit jamais d'absurdités; mais cet auteur avait fait son soleil de cristal, les éclaboussures qui en sont sorties sont donc aussi de cristal, tout était donc de cristal et vos atomes aussi; donc nous sommes de cristal et nous retournerons en cristal. Vos choux et vos carottes sont aussi de cristal ainsi que la terre qui les pousse.

TH. On ne vous dit pas que nous soyons d'accord en tout point avec ce philosophe.

OR. Non sans doute; bien entendu que chaque philosophe a le droit exclusif de bâtir le monde à sa façon.

AR. S'il fallait pointiller sur les points et les virgules on ne s'entendrait plus, il suffit que l'on soit d'accord dans les conséquences, c'est-à-dire que le monde s'est fait par lui-même.

TH. Oui nous serions bien en peine, s'il fallait concilier toutes les doctrines modifiques et individuelles de tous les philosophes pris substantiellement et individuellement; mais on peut accorder sans entrer en contradiction que la queue de la comète a versé sur le globe terrestre une quantité d'eau suffisante pour le couvrir entièrement.

HERM. Mais où votre comète avait-elle pris ces eaux?

TH. C'étaient les parties les plus déliées des atomes entrées en effervescence par l'action calorifique du soleil, car la comète en s'approchant trop près de ce grand corps igné était devenu deux mille fois plus chaude qu'un fer rouge.

HERM. Deux mille fois plus chaude qu'un fer rouge; en ce cas l'eau de la comète devait bouillir à gros bouillons.

TH. Aussi notre terre n'était-elle alors que la solution d'un cristal fondu et ignesçant; ce cristal mit 100,675 ans à se refroidir, ensuite il fut couvert d'eau pendant 340,912 ans, enfin il fut sous l'empire de l'air 355,253,003 ans; tout cela a été calculé comme vous le voyez avec la dernière précision; enfin depuis que la terre est dans l'état où nous la voyons, il ne s'est écoulé que 220,060 ans; si elle n'est point détruite par le choc avanturier d'une comète vagabonde elle doit durer encore 75,000,000 d'années avant que sa chaleur se dissipe entièrement.

OR. Mais vous êtes passé bien vite de l'empire de l'eau et de l'air, à la conformation de notre terre telle qu'elle est; j'aimerais à connaître comment tout cela s'est fait?

TH. L'eau s'étant chargée de parties hétérogènes a donné occasion à différents sédiments de se déposer sur le noyau de la terre; ces sédiments se déposaient plus vite et en plus grande abondance en certains endroits, ce qui a donné lieu aux courrans qui ont sillonné des canaux et des chenaux qui sont devenus les lits de nos rivières et de nos grands fleuves, ce qui est admirablement bien démontré par les angles saillans et rentrans des rivières et des différens promontoires de l'océan.

HERM. Voilà un beau système, mais continuez s'il vous plaît.

TH. Système, système! qu'appellez vous système; c'est une vérité démontrée, et sans cela comment pourriez vous prouver l'existence des pierres calcaires, et des mines de houille, ou de charbon de terre.

OR. Je vous assure que je ne vois aucun rapport entre ces matières et l'eau qui a couvert la terre pendant 340,912 ans, suivant votre calcul.

TH. Pour bien comprendre cette théorie, il faut savoir que le volume de l'eau qui était sur la surface de la terre était de 22,000 toises françaises; les animaux marins et surtout les crustacés, se sont mis à abonder dans ces eaux; et par leur multitude infinie les crustacés par une propriété chimique qui leur est respectivement et essentielle ont distillé l'eau de ce vaste océan en pierre calcaire, ainsi vous voyez clairement qu'il n'a pas fallu moins de 340,912 ans aux huîtres et aux moules pour digérer comme dans des siliques tous les cailloux, marbres et autres pierres calcaires.

OR. Eh! le charbon de terre, ou les houilles, sont-ce aussi les huîtres qui les ont filés ou digérés?

TH. Il faut pour cela descendre à une époque bien plus reculée; car la terre ayant été délivrée des eaux a produit des arbres, des plantes en abondance, alors les volcans se sont déclarés, et ont réduit toutes ces productions du règne végétal en mine de charbon.

OR. Mais si l'action du feu avait encore à cette époque tant de force et de violence, comment vos arbres auraient-ils pu pousser, et sur tout comment vos poissons auraient-ils pu vivre dans l'eau bouillante?

TH. C'est que leur tempérament était bien différent d'aujourd'hui, ils n'en vivaient que mieux, et avaient plus de facultés pour changer les eaux en pierres-calcaires.

HERM. Mais savez vous bien, grand philosophe que tous les savans contredisent votre système.

TH. C'est que la multitude est sujette à l'erreur, et c'est pour cela que nous avons raison.

OR. D'après votre système d'eau changée en pierre, il me vient une frayeur épouvantable, car je crains que nous ne périssons tous un jour faute d'eau; et que notre globe ne finisse par la sécheresse.

TH. Ne craignez rien, une nouvelle comète six mille fois plus chaude qu'un fer rouge doit venir fondre sur la terre, et la réduire à son premier état de cristal.

OR. Eh! quel message cette comète vous a-t-elle envoyé pour en savoir des nouvelles? j'aime mieux croire que le monde périra faute d'eau, puisque nous pouvons en avoir des preuves, quoiqu'il faille cependant nous exposer à mourir de soif dans cinquante à soixante mille ans, car mes poules aidées par les crustacés mettront bien ce tems à changer ce qui reste d'eau sur la terre en pierre-calcaire.

AR. et TH. (ensemble) Vous vous moquez, vous vous moquez.

OR. Je parle très sérieusement; mes poules comme les huîtres ont le privilège de changer l'eau en pierre, car les coquilles d'œufs sont aussi de la matière calcaire; mes poules mettront bien cinquante à soixante mille ans à achever cette besogne; alors nous périrons tous de soif; j'en tremble de frayeur, cependant j'aime encore mieux cela que d'être changé en statue de cristal, par cette vilaine comète dont j'ai tant de peur et qui peut venir aujourd'hui pour demain.

HERM. Et qui n'aurait peut-être pas la politesse de nous prévenir de son arrivée, et qui ne donnerait probablement pas autant de tems pour faire notre testament.

TH. Il n'y a pas à raisonner avec ces messieurs, ils tournent en ridicule les raisons les plus péremptoires.

AR. Je vous le disais bien; votre nouvel argument n'a servi qu'à nous mériter du ridicule.

TH. Je crois que nous ferons bien de les quitter.

AR. Il y a longtems que nous aurions dû le faire.

AR. et TH. Adieux messieurs.

OR. et HERM. Vos serviteurs très humbles.

ARISTIPPE. et THÉRAMÈNE. (Exeunt.)

A continuer.

VARIÉTÉS.

FORTIFICATIONS DE PARIS.—Le compte rendu des travaux des fortifications de Paris a été adressé au roi et distribué aux chambres. Les crédits ouverts, en vertu de la loi du 3 avril 1841 jusqu'au 31 décembre 1845, s'élevaient à la somme de 128 millions. Les dépenses effectuées se montent à 126,216,238 fr. Excédant des crédits sur les dépenses: 783,762 fr. La somme totale attribuée aux fortifications de Paris étant de 140 millions, il reste à dépenser 12,783,762 fr., au moyen desquels les travaux seront complètement terminés. Les dépenses, d'après le compte-rendu, sont ainsi réparties:

Enceinte,	54,361,959 fr. 22 c.
Forts et routes stratégiques,	59,633,163 " 69
Terrains,	17,471,638 " 54
Dépenses générales,	8,533,238, " 55

Total, 140,000,000 fr. 00

Le compte rendu présente quelques autres chiffres qui ne sont pas sans intérêt.

La superficie des terrains-occupés par les fortifications est 782 hectares (2,346 arpents de Paris). Le génie est en possession de 770 hectares; il n'en a donc que 12 à obtenir. 657 hectares ont été cédés à l'amiable. Les 113 hectares qu'il a fallu obtenir par expropriation ont coûté 643,932 fr. de plus que l'estimation. L'état avait offert 2,410,587 fr., le jury a alloué 3,054,519 fr.

Le développement de l'enceinte est de 38,661 mètres celui des forts de 22,648 mètres; le développement total des fortifications est donc de 61,309 mètres, environ 15 lieues un quart, œuvre de défense la plus colossale qui ait jamais été exécutée.

MARI CRU MORT.—RETOUR INATTENDU.—Le navire *Young England* est entré dans les docks de Ste. Catherine, à Londres, venant du Cap de Bonne-Espérance, sous le commandement du capitaine Adams. Ce capitaine avait disparu depuis quelques années et tout le monde croyait qu'il avait péri dans un naufrage sur les côtes de la Nouvelle-Zélande. Fait prisonnier par les naturels, il eut à souffrir les plus cruels traitements et il ne dut la vie qu'aux prières de la fille de l'un des chefs qui s'était intéressée à son sort. Les Zélandais le tatouèrent et le contraignirent à les suivre à la chasse et à la pêche. Il fit plusieurs tentatives d'évasion, mais il était surveillé de si près qu'elles échouèrent. Ce n'est qu'après avoir souffert pendant trois ans, qu'il parvint à tromper leur vigilance et à s'échapper dans un canot. Il fut heureusement recueilli par un navire qui se rendait au Cap; de là on lui confia le commandement du navire sur lequel il est revenu en Angleterre. La femme du capitaine Adams l'avait cru mort et elle avait porté son deuil. On assure qu'elle est très joyeuse de ce retour inespéré.

HOMMAGE A UN CHIEN PAR UNE SOCIÉTÉ D'HUMANITÉ.—On lit dans *Statesman* :

« Il y a quelque tems, un chien, appartenant à M. Lawrence, a sauvé une femme qui allait se noyer à la jetée de Granton. La Société d'humanité d'Edimbourg et Leith a fait hommage au chien d'un beau collier en argent. On y lit gravée cette inscription : « Offert par la Société d'Humanité d'Edimbourg et Leith au chien Bass, appartenant à M. Lawrence, à Granton, pour avoir sauvé une femme qui se noyait à la jetée de Granton, dans la soirée du 17 novembre 1845. »

DE CES.

A St. Paul de Lavaltrie, jeudi le 8 du courant, à deux heures de l'après-midi, Marie Thérèse Perrault, épouse de feu Etienne Partenais, écr., en son vivant premier capitaine de milice de l'endroit. Privée depuis douze ans de l'usage de la vue, elle sut supporter cette affliction avec toute la patience dont une âme chrétienne est susceptible. La charité envers ses semblables à tous jours été le grand mobile de ses actions : jamais elle n'a fermé l'oreille à la prière du pauvre. Combien de jeunes orphelins ont grandi à l'ombre de ses bienfaits et ont reçu, par ses soins généreux, une éducation chrétienne ! Entourée d'une nombreuse famille qui, ne cessera de déplorer sa perte, elle a laissé le monde, emportant avec elle le doux titre de « mère des pauvres. » Après quatre-vingt onze ans de pèlerinage sur cette terre d'exil, son âme a laissé sa dépouille mortelle et accompagnée de ses mérites et de ses vertus, elle est allée recueillir au ciel une couronne de gloire, digne récompense de ses bienfaits.

ORGUES ET CLOCHES D'ÉGLISES

A MOITIÉ PRIX.

DANS un but de perfectionnement d'architecture et de choix de localités, on vient de démolir à New-York, plusieurs églises dont les dimensions ne convenaient plus à l'accroissement de la ville.

Les diverses fabriques de ces mêmes églises sont désireuses de rendre à grands sacrifices, des *Orgues et des Cloches* qui quoique d'une grande valeur, ne peuvent cependant plus (pour cause de mode), faire partie des nouvelles constructions.

Le sousigné, se chargera de faire ces précieuses acquisitions, pour MM. les Curés qui voudront bien l'en charger.

Pour Ornaments d'Églises, s'adresser chez les Sœurs Grises.

J. C. ROBILLARD,
82, Cedar Street,
New-York

Le 8 juin 1846.

STATUES RELIGIEUSES OU CLASSIQUES.

CHRIST DE 5 PIEDS 10 POUÇES DE HAUTEUR.

En plâtre ou carton-pierre.

LE Soussigné tournira sur ordre et à bas prix, la plupart des statues religieuses ou classiques connues, soit en blanc, dorées, ou en couleurs naturelles.

Il se chargera surtout d'expédier en Canada, des statues de Christ (cruccifixion) de 5 pieds 10 pouces de hauteur, blanches, ou en couleurs naturelles. Ces Christs dont tous les membres seront en fer recouverts de plâtre, auront plus de solidité, de beauté, et de perfection que le bois même.

Pour éviter des frais inutiles, de transport, les croix de grandes dimensions seront faites à Montréal, et le tout livré en ordre parfait et sous la direction d'un artiste.

Pour Ornaments d'Églises, s'adresser chez les Sœurs Grises.

J. C. ROBILLARD,
81, Cedar Street,
New-York.

Le 8 juin 1846.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendue par Encaissement Public, au Palais de Justice, aux Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent-quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi :

1. La Propriété Immobilière, connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des usines, moulins, fourneaux, maisons d'habitation, magasins, hangars, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur ayant le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terre adjacente (n'excedant pas trois cent cinquante acres,) qu'il pourra avoir au prix de sept shellings et six deniers l'acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du minerai de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, aussitôt que telle partie sera vendue, concédée par le gouvernement, ou qu'il en aura disposé autrement, sans toutefois qu'il soit tenu à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter un minerai des concessionnaires de la Couronne, ou autres, sur la propriété de quel ques mines auraient été réservées à la Couronne.

Quinze jours seront accordés au présent l'acquéreur pour transporter ailleurs les meubles et ustensiles qui lui appartiendront.

Possession sera donnée le second jour d'Octobre, mil-huit cent quarante-six.

On exigera un quart du prix d'achat au temps de la vente, et le reste avec intérêt en trois versements annuels égaux. Les Lettres Patentes seront expédiées lorsque le paiement sera parfait.

On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.

7ME. FEVRIER, 1846.

N. B.—Aucune partie du Prix de Vente des Forges ne sera reçue en SCRIP
D. B. PAPINEAU
C. T. C.

La "Gazette du Canada" insérera cet avertissement, ainsi que les autres papiers nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente.—10 Fév.

PHARMACIE CENTRALE, (RUE ST. PAUL, No. 60.)

Vis-à-vis J. Roy, Ec., marchand sur cette rue.

Dépôt Général de Médicaments Français, à Patente, Produits chimiques, Parfumeries fines, etc. etc. Consultation des Malades.

22 juin.

DR. PICAULT,
Ancien Elève des Hôpitaux de Paris.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'ÉGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRISÉS (HÔPITAL-GÉNÉRAL.)
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD,

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment d'ETOFFES D'ÉGLISE, dont la fraîcheur, la variété, le bon goût et les prix réduits, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS EN OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents CROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessins.

GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux.

BANDES DE DALMATIQUES, appareillant les chasubles et les chapes.

ETOILES PASTORALES, en DRAP D'OR ET DAMAS, variées.

Le tout accompagné d'un assortiment complet de GALONET et de FRANGES en OR ARGENT et SOIE de divers dessins et qualités.

—DEPLUS—

Quelques *Echarpes de Bénédiction du Tris-St. Sacrement*, (avec gloire au centre) confectionnées en France.

—AUSSI—

une *Chape et deux Dalmatiques* en drap d'argent gaufré, et richement brochées en dorures à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irrécusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, (s'ils le désirent), l'avantage de confier aux Dames de cet Etablissement, ces ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne le fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argent ne seront importés que sur commandes, et livrés par la même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD,

Agent pour Ornaments et Objets d'Église.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prévenir qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—

Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSSI—

Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE

Montréal, 21 juin 1845.

PIANOS ORGUES MELODIUMS.

LE Soussigné arrivant maintenant de France, à l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'il a été nommé Agent, pour le Canada, par la MAISON ALEXANDRE DE PARIS, pour la Vente des **PIANOS-ORGUES-MELODIUMS**, lesquels peuvent être très bien adoptés pour les Églises, ayant le même son que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la portée de toutes les fabriques. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans l'Indus et pourront être examinés.

LOUIS DE LAGRAVE,
Rue St. François Xavier.

26 mai.

AVIS.

ON a besoin pour tenir une ECOLE MODELE au Village de TENNEBONNY d'un jeune homme bien instruit, et muni de bonnes recommandations. S'adresser à Messire PORLIER, Curé du lieu.—19 juin.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Leprohon, libraires, Montréal.
D. Martineau, prêtre, vicaire, Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège, Ste. Anne.
Val. Guillet, écuyer, Trois-Rivières.

MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Priz des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

Ceux qui voudront payer à l'Évêché leur abonnement aux *Mélanges*, pourront s'adresser à M. Flamondon, prêtre, qui est autorisé à recevoir les paiements et à en donner des reçus.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENGER, TRF. ÉDITEUR.
IMPRIMÉS PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU.